



Le 11 juin 2012

Monsieur le Président de la République

Palais de l'Élysée

Monsieur le Président de la République,

Au nom des membres de notre association, je vous présente mes plus vives félicitations pour avoir été choisi par le peuple français pour exercer la plus haute fonction de l'Etat.

Vos promesses ont particulièrement répondu à nos attentes car vous avez eu le courage de vous engager pour « assurer la liberté de conscience ». Nous sommes particulièrement sensibles à cet engagement de votre part, car les membres de notre association se sont regroupés, en 2000, au sein de la Coordination des Associations et Particuliers pour la Liberté de Conscience (CAP LC), pour défendre la liberté de conscience des minorités de conviction.

En effet, depuis plus de 30 ans, une chasse aux sorcières, initiée et maintenue par quelques personnes isolées, de droite comme de gauche, mais très influentes, sévit en France contre les groupes de recherche spirituelle, de développement personnel, les médecines et psychothérapies alternatives, et les Nouveaux Mouvements Religieux.

En 1974 est né en France un réseau (Adfi et Ccmm) hostiles aux minorités de conviction. En orchestrant un charivari médiatique contre les Nouveaux Mouvements Religieux, quelques personnes ont réussi à obtenir de l'Etat qu'il s'engage à soutenir financièrement leur réseau. Actuellement, Unadfi et Ccmm ne survivent que grâce au soutien financier de l'Etat qui assure plus de 90% de leurs ressources.

Contrairement aux rumeurs répandues, les responsables de minorités religieuses, spirituelles et thérapeutiques, sont l'objet de très peu de condamnations, et sont en fait l'objet d'un véritable harcèlement judiciaire. Les mensonges réitérés contre ces minorités ont amenés à la création de structures étatiques, comme la Miviludes, qui n'ont pas leur place dans un pays démocratique comme la France.

Par exemple, une véritable police de la pensée a été créée par la Miviludes. Georges Fenech, président de cette structure sous la responsabilité du Premier ministre, déclarait le 17 avril 2010 lors d'un colloque à Londres : « Nous avons créée en 2009 une nouvelle police spécialisée [...] pour aider aux enquêtes sur l'emprise mentale ».

Asma Jahangir, rapporteuse spéciale de l'ONU sur la liberté de religion ou de conviction, avait écrit en 2005, dans son rapport suite à une visite en France sur l'intolérance religieuse visant les groupes religieux minoritaires et les communautés de conviction :

*« que la politique suivie et les mesures adoptées par les autorités françaises ont provoqué des situations où le droit à la liberté de religion ou de conviction de membres de ces groupes a été indûment restreint. En outre, la condamnation publique de certains de ces groupes ainsi que la stigmatisation de leurs membres se sont soldées par certaines formes de discrimination, notamment à l'égard de leurs enfants. »*

Son rapport se poursuit ainsi :

*« 111. La Rapporteuse spéciale forme l'espoir que les futures initiatives de la MIVILUDES seront conformes au droit à la liberté de religion ou de conviction et qu'elles éviteront les erreurs du passé. Elle continuera de suivre de près les différentes actions qui sont entreprises par la Mission interministérielle.*

*112. La Rapporteuse spéciale exhorte le Gouvernement à faire en sorte que ses mécanismes chargés de la question de ces groupes religieux ou communautés de conviction livrent un message fondé sur la tolérance, la liberté de religion ou de conviction, et le principe selon lequel nul ne peut être jugé pour ses actes autrement que par les voies judiciaires appropriées.*

*113. En outre, elle recommande au Gouvernement de suivre de plus près les actions et campagnes de prévention qui sont menées dans tout le pays par des entités privées ou des organisations patronnées par l'État, notamment dans le système scolaire, afin d'éviter que les enfants des membres de ces groupes n'en pâtissent. »*

La force de votre engagement, pendant la campagne présidentielle, pour « assurer la liberté de conscience », nous encourage dans notre combat pour que soient respectés les droits des membres des minorités de conviction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mon profond respect.

Thierry Bécourt

Président

